

IMPOT SUR LE REVENU
DECLARATION DES PROFITS IMMOBILIERS
(article 83 du Code Général des Impôts)

A remettre en même temps que le versement spontané des droits dus, au receveur de l'administration fiscale du lieu de situation de l'immeuble cédé, dans les trente (30) jours qui suivent la date de la cession.

Direction Régionale ou (Inter) Préfectorale de :

Recette de l'Administration Fiscale de :

Ville ou Commune de :

IDENTITE DU CEDANT

Nom , prénom (s):

Adresse : **ville :**

N° d'identification fiscale. : /_/_/_/_/_/_/_/ **N° C.N.I. :** /_/_/_/_/_/_/_/ **N° Carte de Séjour. :** /_/_/_/_/_/_/_/

IDENTITE DE L' ACQUEREUR

Nom , prénom (s) ou raison sociale :

Adresse : **ville :**

N° d'identification fiscale. : /_/_/_/_/_/_/_/ **N° C.N.I. :** /_/_/_/_/_/_/_/ **N° Carte de Séjour. :** /_/_/_/_/_/_/_/

Désignation de l'immeuble cédé ⁽¹⁾

Nature : - **Consistance :**

T.F. : /_/_/_/_/_/_/_/ - **N° d'identification à la T.S.C. :** /_/_/_/_/_/_/_/

Adresse : **ville :**

Affectation à la date de la cession ⁽²⁾ :

En cas d'habitation principale, indiquer le nombre d'années d'occupation : /_/_/

Modalité d'acquisition ⁽³⁾

Achat **Echange** **Succession** **Donation** **Autres**

Modalité de cession ⁽³⁾

Date de cession : /_/_/ - /_/_/ - /_/_/_/_/_/

Vente /_/ **Expropriation** /_/ **Echange** /_/ **partage** /_/ **Donation** /_/ **Apport en société** /_/ **Cession ou apport en société d'actions ou de parts sociales ⁽⁴⁾** /_/

- (1) Les immeubles, les droits réels immobiliers et les actions ou parts sociales des sociétés immobilières dites transparentes ou des sociétés à prépondérance immobilière.
- (2) Habitation principale, résidence secondaire, immeuble loué, établissement industriel.
- (3) Mettre une croix dans la case correspondante.
- (4) - Cession à titre onéreux ou apport en société d'actions ou de parts sociales nominatives émises par les sociétés immobilières transparentes visées à l'article 3-3° du C.G.I.
 - Cession à titre onéreux ou apport en société d'actions ou de parts sociales des sociétés à prépondérance immobilière.

CADRE RESERVE A L' ADMINISTRATION

Déclaration reçue le : /_/_/ - /_/_/ - /_/_/_/_/_/	Cachet
Enregistrée sous le numéro : /_/_/_/_/_/_/_/	
Nombre de pièces jointes : /_/_/	

Calcul du coût d'acquisition

Nature des frais	Montant global ⁽²⁾ (a)	Quote-part du cédant ⁽³⁾ (b)	Année ⁽⁴⁾	Coeff icient ⁽⁵⁾ (c)	Sommes déductibles du prix de cession, actualisées (d) = (a) x (c) ou (b) x (c)
a- Prix ou valeur d'acquisition ⁽¹⁾
b1- Frais d'acquisition forfaitaires ⁽⁶⁾ (15% du montant indiqué au a)
b2- Frais d'acquisition justifiés ⁽⁷⁾ :					
- Droit d'enregistrement
- Droits de conservation foncière
- Frais d'acte et commissions
C1- Coût d'acquisition (a+b1) ou (a+b2)				

Calcul des dépenses d'investissement ⁽⁷⁾

Nature des investissements	Entrepreneur/Fournisseur	N° d'identification fiscale	Date	Montant global (a)	Quote-part du cédant ⁽³⁾ (b)	Coeff icient ⁽⁵⁾ (c)	Sommes déductibles du prix de cession, actualisées (d) = (a) x (c) ou (b) x (c)
C2- Montant total des investissements actualisé (total de la huitième colonne)						

Frais financiers (Intérêts des emprunts ou rémunération convenue d'avance ou autres frais financiers) ⁽⁸⁾

Nature	Montant global (a)	Quote-part du cédant ⁽³⁾ (b)	Année ⁽⁴⁾	Coeff icient ⁽⁵⁾ (c)	Sommes déductibles du prix de cession, actualisées (d) = (a) x (c) ou (b) x (c)
C3- Total des frais financiers

Calcul du profit imposable ou de la moins value	Montant global	Part du cédant
Prix de cession ⁽⁹⁾ (A)
Coût de revient actualisé : (C1+C2+C3) (B)
Profit imposable (A) - (B)
Moins value (A) - (B)

Calcul des droits dus en principal

Minimum de perception ⁽¹⁰⁾ (Prix de cession x 3%)	Droits correspondant au profit imposable (Profit x 20%)	Droits exigibles ⁽¹¹⁾	Ale..... Signature
.....	

- (1) Prix ou valeur retenus pour l'enregistrement de l'acte d'acquisition
- (2) Indiquer le prix global ou la valeur de l'immeuble cédé.
- (3) A servir dans le cas où le déclarant est co-proprétaire dans l'immeuble acquis/cédé.
- (4) Année d'acquisition ou d'engagement des frais.
- (5) Coefficient de réévaluation fixé annuellement par arrêté du ministre des finances et publié au B.O.
- (6) Les frais d'acquisition sont évalués forfaitairement à 15% du prix d'achat de l'immeuble cédé, sauf dans le cas où le contribuable peut justifier que ces frais s'élèvent à un montant supérieur.

- (7) Joindre les justificatifs des frais d'acquisition et des investissements réalisés et une annexe au tableau ci-dessus le cas échéant.
- (8) Joindre les justificatifs des **frais financiers**, notamment le tableau d'amortissement du (des) prêt(s) obtenus pour acquisition et/ou investissements, concernant l'immeuble cédé.
- (9) Diminué le cas échéant des frais de cession justifiés y compris les indemnités d'éviction.
- (10) Même en l'absence de profit taxable.
- (11) Le plus élevé des montants (prix de cession x 3%) ou (profit taxable x 20%).



Direction Régionale :
ou (inter) Préfectorale de :
Recette de l'Administration Fiscale de :

RECEPISSE DE DEPOT
de la déclaration modèle ADP020F-11E
IMPOT SUR LE REVENU
DECLARATION DES PROFITS IMMOBILIERS

Année : /_/_/_/_/_/_/_/

Nom et Prénom(s) du contribuable:

N°d'identification fiscale : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

N° C.N.I: /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

-----Cadre réservé à l'Administration -----

Date de dépôt: /_/_/_/-/_/_/_/-/_/_/_/

Numéro d'enregistrement : /_/_/_/_/_/_/_/

(Cachet de l'administration)

Nombre de pièces jointes : /_/_/_/_/